

DATES D'ECHEANCE - REVENUS 2021

VERSEMENT ANTICIPE D'IMPÔT (date de clôture 31/12)

10 avril	1 ^{er} VA
10 juillet	2 ^{ème} VA
10 octobre	3 ^{ème} VA
20 décembre	4 ^{ème} VA

Versements anticipés (dont la date de clôture est différente du 31/12) :

10 du 4^o mois de l'exercice

10 du 7^o mois de l'exercice

10 du 10^o mois de l'exercice

20 du 12^o mois de l'exercice

Si vous souhaitez effectuer un paiement au titre de versement anticipé, nous vous prions de nous faire suivre vos pièces comptables au plus tard 8 jours ouvrables avant la date précitée retenue afin de vous communiquer le montant approprié à exécuter.

!! si la date d'échéance tombe un samedi, un dimanche ou un jour férié, l'échéance légale est automatiquement prolongée au premier jour ouvrable qui suit.

TVA (régime trimestriel)

20 janvier	dépôt déclaration tva 4 ^{ème} trimestre et paiement
20 avril	dépôt déclaration tva 1 ^{er} trimestre et paiement
20 juillet	dépôt déclaration tva 2 ^{ème} trimestre et paiement
20 octobre	dépôt déclaration tva 3 ^{ème} trimestre et paiement
20 novembre	paiement acompte
20 décembre	paiement acompte

Depuis 2017 le paiement d'un acompte mensuel n'est plus obligatoire à l'exception de celui relatif au quatrième trimestre. Celui-ci se calcule sur base de la TVA due pour le troisième trimestre.

Si au troisième trimestre, votre entreprise clôture sa Tva par un montant en sa faveur ou par une déclaration TVA néant, aucun acompte n'est dû.

Néanmoins, afin d'étaler les paiements, nous continuons à vous suggérer de payer des acomptes mensuels.

!! si la date d'échéance tombe un samedi, un dimanche ou un jour férié, l'échéance légale est automatiquement prolongée au premier jour ouvrable qui suit.

TVA (régime mensuel)

20 janvier	dépôt déclaration tva décembre et paiement
20 février	dépôt déclaration tva janvier et paiement
20 mars	dépôt déclaration tva février et paiement
20 avril	dépôt déclaration tva mars et paiement
20 mai	dépôt déclaration tva avril et paiement
20 juin	dépôt déclaration tva mai et paiement
20 juillet	dépôt déclaration tva juin et paiement
20 août	dépôt déclaration tva juillet et paiement
20 septembre	dépôt déclaration tva août et paiement
20 octobre	dépôt déclaration tva septembre et paiement
20 novembre	dépôt déclaration tva octobre et paiement
20 décembre	dépôt déclaration tva novembre et paiement (+ Paiement acompte décembre)

!! si la date d'échéance tombe un samedi, un dimanche ou un jour férié, l'échéance légale est automatiquement prolongée au premier jour ouvrable qui suit.

COTISATIONS SOCIALES

20 mars	1 ^{er} trimestre
20 juin	2 ^{ème} trimestre
20 septembre	3 ^{ème} trimestre
20 décembre	4 ^{ème} trimestre

A votre demande, nous avons la possibilité de vous communiquer le montant des cotisations sociales adaptables en fonction des résultats annuels de votre entreprise.

INVENTAIRES

31 décembre ou, si votre exercice ne correspond pas à l'année civile, le dernier jour de celui-ci. L'inventaire est de votre responsabilité et doit nous être fourni en fin d'exercice mais également chaque fois que vous désirez une situation comptable précise.

ATTENTION !!!!!

Les différents organismes et différentes administrations doivent être en possession des règlements au plus tard pour les dates spécifiées ci-avant.

Le bon travail dépend fortement du délai et de l'ordre dans lequel vous nous remettez vos documents.

Pour rappel, les documents doivent nous être remis classés par ordre croissant de date au moins 8 jours ouvrables avant l'échéance des délais.